

Commission des Finances du 12 mars 2025 à 18h00

Présents : Didier HOUOT, Yannick PIQUEE, Karine CLAUDE, Daniel JOMARD, Ludovic VINCENT, Aurélie GASSER-MANGEOT, Philippe CUNY, Dorine ROBERT, Emmanuelle AUBERT, Jean-Michel PHILIPPE ; Jean-Michel MARTIN, Cédric PIERREL.

Excusés : Laëtitia BAUD (procuration à Michaël ROHR).

Services municipaux : Rémi DECOMBE, Valérie HUMBERTCLAUDE.

1°) Préparation du débat d'orientations budgétaires – budget général

a) Recettes de fonctionnement

La situation économique a tendance à se détériorer en particulier sur le dernier trimestre. La croissance économique française se limite à 1,1% en 2024 comme en 2023, avec même un léger recul de 0,1% sur le dernier trimestre de l'année. Même si l'inflation a reculé à seulement 2% en 2024, elle se situe donc au-dessus de la hausse du produit intérieur brut. Cette inflexion n'a par ailleurs pas eu un effet bénéfique sur la consommation des français qui progresse très peu par rapport à 2023.

La loi de finances pour 2025 comporte pour l'essentiel les mesures suivantes impactant les collectivités territoriales :

- Effort budgétaire de 2,2 milliards d'€ demandé aux grandes collectivités locales, par la mise en place d'un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités locales d'un montant d'1 milliard d'€ par an visant à faire participer les collectivités les plus riches au redressement des comptes publics, par un prélèvement sur recettes fiscales de 2% en fonction des critères de potentiel financier et de revenu par habitant,
- La dotation globale et forfaitaire est abondée de 290 millions d'€, grâce cependant à une baisse de la dotation de soutien à l'investissement local de 25%,
- Diminution du fonds vert de 2,5 milliards d'€ en 2024 à 1,15 milliards d'€ en 2025,
- Diminution du dispositif « ma prim rénov » de 3,3 milliards d'€ en 2024 à 2,3 milliards d'€ en 2025,
- Possibilité de hausse des droits de mutation à titre onéreux par les départements,
- La suppression de la CVAE est reportée à 2030 et l'amorce de baisse envisagée dès 2025 a été annulée par la création d'une contribution complémentaire,
- La baisse du seuil de franchise de TVA de 37 500 € à 25 000 €,
- La hausse des bases fiscales à raison de +1,7% par rapport à 2024, contre une hausse de 3,9% l'année précédente ce qui confirme un progressif retour à la normale après plusieurs années consécutives de hausses importantes,
- La hausse de certaines cotisations employeurs à la CNRACL d'environ 38%, ayant vocation à être pérennisée voire consolidée à partir de 2028,

On constate une stagnation des dotations entre 2023 et 2024, ce qui pourrait constituer une bonne nouvelle mais il convient de tenir compte de l'inflation qui a été sur la période de 4,9% en 2023, ce qui signifie une baisse en volume des recettes de dotation, toujours équivalentes mais devant servir à financer des dépenses plus importantes.

La fiscalité locale en 2024 a permis d'apporter la totalité des recettes fiscales espérées, et même légèrement plus. Par rapport à 2023, les recettes fiscales enregistrées sont en hausse de 4,84 % soit un peu plus que l'inflation constatée en 2023. Le produit fiscal augmente du fait de l'augmentation des bases conjuguée à un maintien des taux au même niveau que 2023.

Pour l'année 2025, tenu compte du contexte économique encore très incertain avec une croissance morose et inférieure à l'inflation, il sera proposé au conseil municipal de maintenir les taux en profitant de la hausse des bases décidée par la loi de finances pour bénéficier de ressources un peu plus importantes (environ + 32 000 €).

Pour la commune, en 2024, l'effort fiscal était de **0,98**, contre 0,99 en 2023, 1,001 en 2022, poursuivant ainsi sa baisse.

Pour mémoire, il était de 1,02 en 2017, 2018, 2019 et 2020, 1,04 en 2016 et 2015 et 1,18 en 2014. L'effort fiscal moyen pour les communes de même strate de population est de **1,08** dans le département des Vosges (**1,11** au niveau national).

Les autres recettes consistent dans les remboursements d'assurance en cas d'agent absent et les produits du domaine et des services communaux (immeubles et équipements sportifs), les participations des autres communes en matière scolaire, le versement des excédents du budget annexe de la forêt, les remboursements d'assurances (sinistres), les participations de l'Etat en matière de périscolaire ou de personnel (contrats aidés).

On peut constater une forte hausse globale des prévisions due cependant exclusivement à la dotation d'équipement des territoires ruraux qui était auparavant une recette d'investissement et qui est désormais une recette de fonctionnement.

Déduction faite de cette modification de nomenclature, les recettes globales sont en baisse sur ces différentes composantes par rapport à 2023, en recul de 9,79%.

b) Dépenses de fonctionnement

On note cette année une hausse significative de la masse salariale (+5,74%), après plusieurs années de maintien entre 2015 et 2021, une année de hausse en 2022 de 7,63% et une stabilité en 2023 (+1,02%). Cette hausse s'explique notamment par le versement en 2024 de la prime d'inflation ainsi qu'un rehaussement de 24 € brut par agent et par mois à compter du 1^{er} janvier 2024 et la hausse de certains taux de cotisations salariales, qui devraient d'ailleurs de nouveau augmenter en 2025, de même que la hausse des participations employeurs (mutuelle santé et prévoyance). Les premières estimations de la masse salariale pour 2025 s'élèvent à environ 1 600 000,00 €, en relative baisse du fait de départ d'agents courant 2024 et 2025, soit non-remplacés (transfert de la compétence eau/assainissement), soit remplacés par des agents à la rémunération moindre.

De plus, ces dernières années, les effectifs municipaux ont connus des évolutions importantes :

Année	Nombre d'agents	Equivalent temps plein
01-01-2020	37	34,95
01-01-2021	37	36,76
01-01-2022	38	36,10
01-01-2023	36	34,53
01-01-2024	36	34,83
01-01-2025	36	34,02

La part des dépenses de personnel dans le budget de fonctionnement 2024 est de **38,9%** contre 40,7% en 2023 et 41,69% en 2022. Elle prend donc une part un peu moins importante dans les dépenses car

ces dernières sont en hausse globalement en 2024 mais de façon moins importante que d'autres charges.

	2022	2023	2024
Subventions autres associations	23 365,00 €	30 399,09 €	22 625,00 €
Subvention association périscolaire	150 000,00 €	120 000,00 €	240 000,00 €
TOTAL	173 635,00 €	150 399,09 €	262 625,00 €

Les dépenses en question sont en forte hausse du fait d'un retour à la normale, et même d'une hausse, de la subvention versée à l'association des ptites gueules en 2024 suite à sa diminution importante l'année précédente du fait de résultats excédentaires antérieurs importants pour cette structure.

Les autres dépenses de fonctionnement en 2024 sont constituées principalement :

-du virement de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement (522 000,00 €) qui ne fait toutefois l'objet d'aucune réalisation comptable et n'apparaît donc pas dans le compte administratif ; ce montant est nécessaire au financement des investissements municipaux.

-des chapitres 011 : Charges à caractère général (fournitures diverses, frais de gestion, électricité, chauffage, carburant, petit entretien et petites réparations du patrimoine, achats divers, assurance).

-65 : Autres charges de gestion courante (indemnités d'élus, contributions syndicales, contribution au CCAS, formations, créances éteintes, subventions).

-66 : charges financières (paiement des intérêts de la dette en diminution du fait du désendettement).

-042 : opérations d'ordre, comprenant les dotations aux amortissements.

-67 charges exceptionnelles (bourses et prix, titres annulés sur exercice antérieur) ;

-ou encore les atténuations de produit (014) : le versement annuel du par la Commune au titre du fonds national de garantie individuelle des ressources mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle en 2009, ou encore le coefficient d'ajustement suite à la suppression de la taxe d'habitation (qui ne fait cependant l'objet d'aucune écriture comptable).

Le résultat prévisionnel 2024 s'avère bien meilleur qu'en 2023 ce qui trouve cependant plusieurs explications :

- La dépense exceptionnelle de 2023 visant au versement des excédents d'eau et d'assainissement à la communauté de communes des Hautes Vosges a fortement impacté le résultat ;
- Une somme relativement importante de DETR a été encaissée en recette de fonctionnement en 2024 (224 453,20 €) alors qu'elle était précédemment encaissée en investissement, il ne s'agit cependant pas d'une recette pérenne dans le temps car liée aux projets financés, une somme conséquente reste toutefois à percevoir en 2025 ;
- Pour la première année depuis 2018 les taux de fiscalité n'ont pas diminué et les tarifs municipaux ont quelque peu augmenté, amenant des recettes supplémentaires.

Correction faite de la DETR perçue, le résultat s'élèverait plutôt à 123 090,22 € ce qui se situe dans la lignée des années 2021 et 2022 et confirme la tendance baissière observée ces dernières années ce qui doit inciter à poursuivre les efforts de réduction à réaliser sur les dépenses et de consolidation des recettes.

c) Dépenses d'investissement

L'année 2024 a vu la réalisation de nombreux investissements d'ampleur sur la Commune avec l'apport notable de subventions importantes pour les financer :

- Rénovation des ponts rue albert jacquemin et passage des promenades
- Rénovation de la pelouse synthétique du stade zeller
- Réfection d'une partie des toitures des ateliers municipaux

Certaines opérations étaient par ailleurs des reliquats antérieurs (place de la libération, végétalisation des cours d'école, éclairage public, vidéoprotection) ou des opérations plus classiques visant au renouvellement du patrimoine communal (voirie, bâtiments, espace saint-hubert, écoles, mairie, services techniques, achats de terrains). Une opération spécifique a été créée pour engager l'étude de faisabilité de la maison de santé.

Les projets proposés pour 2025 sont les suivants :

Dénomination du projet	Coût/crédits approximatif(s) (€ TTC)
2401 – Voirie 2024	175 000,00
2501 – Voirie 2025	240 000,00
2502 – Bâtiments 2025	42 500,00
2503 – Ecoles 2025	107 000,00
2504 – Terrains 2025	20 000,00
2505 – Electrification et Eclairage Public 2025	40 000,00
2506 – Services techniques 2025	123 000,00
2507 – Mairie 2025	45 000,00
2508 – Equipements sportifs et de loisirs 2025	123 000,00
2509 – Espace St Hubert	82 000,00
2510 – Maison de santé	40 000,00
2511 – Camping	10 000,00
TOTAL	1 047 500,00

d) Recettes d'investissement

Recette	BP 2024 (€)	Réalisé 2024 (€)	Réalisé 2023 (€)
1068 – Excédent de fonctionnement	0,00	0,00	3 859,72
10222 – FCTVA	100 000,00	109 225,47	210 499,08
10226 – Taxe d'aménagement	50 000,00	70 694,46	57 875,91
28 - Dotations aux amortissements	560 000,00	539 433,00	524 804,07
1641 – Emprunts en euros	535 000,00	535 000,00	0,00
TOTAL	1 245 000,00	1 254 352,93	797 038,78

Cette forte hausse des recettes d'investissement en 2024 s'explique par :

- Des recettes d'emprunt relais en attente de l'obtention des importantes subventions à venir pour les travaux réalisés en 2024 (stade zeller, ponts, toiture des ateliers municipaux) et qui seront donc à rembourser en 2025 une fois les sommes perçues ;

- Une hausse notable des recettes de taxe d'aménagement du fait du lotissement des roches de fontaine et du Aldi, qui devraient baisser et faire également l'objet d'un versement d'une part de 5% à la communauté de communes du fait du transfert de la compétence urbanisme ;
- Un FCTVA légèrement meilleur qu'attendu, mais cependant en recul du fait d'une année 2023 moins active sur les dépenses d'investissement ;
- Des amortissements en hausse.

Comme évoqué précédemment, des économies ont été décidées et appliquées en matière de consommation d'énergie : limitation du chauffage, diminution de l'éclairage public, investissements pour diminuer la consommation. Cependant, à septembre 2024, par rapport à la période précédente en 2023, la consommation électrique a légèrement augmenté, de 2,2%, tandis que celle de gaz sur la même période a augmenté d'environ 15%, ce qui s'explique cependant par une rigueur climatique plus importante qu'en 2023. Les travaux d'isolation réalisés récemment aux ateliers et dans certains bâtiments municipaux devraient toutefois atténuer cette tendance.

D'autres économies ont été étudiées : remise en concurrence sur les produits d'entretien, les frais de téléphonie, les contrats de photocopieurs, diminution des frais de transport des collégiens de moitié, achat groupé de fioul, diminution de jardinières, remise en concurrence des logiciels de gestion communale, optimisation énergétique.

Où sont à étudier :

- ⇒ Achats de fourniture par des marchés à bon de commande,
- ⇒ Poursuite des investissements d'optimisation énergétique,
- ⇒ Optimisation des bâtiments (ventes) et des coûts de fonctionnement (diminution de périmètre)

Courant de l'année 2024, un travail plus global a été mené afin d'identifier d'autres pistes d'économies pour proposition en commission des finances à programmer en 2025.

En 2023, le besoin de financement était le suivant :

Besoin de financement investissement 2023 moins remboursement dette (Solde)	Fonctionnement 2023 (Solde)	Fonctionnement (charges réelles) 2023	Capacité d'autofinancement
317 932,00 €	205 860,37 €	3 113 558,00 €	0,06

Pour 2024, ces chiffres étaient les suivants (résultats provisoires) :

Besoin de financement investissement 2024 moins remboursement dette (Solde)	Fonctionnement 2024 (Solde)	Fonctionnement (charges réelles) 2024	Capacité d'autofinancement
288 000,00 €	346 543,42 €	3 301 096,00 €	0,10

Les chiffres de 2024 sont donc en amélioration ce qui s'explique cependant par les recettes conséquentes perçues par des subventions d'équipement qui n'ont pas vocation à être systématiquement reconduites. Une politique de vigilance reste donc nécessaire sur les investissements à venir, et sur les marges de manœuvre en fonctionnement, aussi bien sur les recettes que sur les dépenses.

La capacité de désendettement de la Commune (somme restant à rembourser d'environ 1 739 000,00 € hors crédits relais) est évaluée à une période d'un peu plus de 5 années tenu compte de l'épargne brute 2024 ce qui est considéré comme une situation d'endettement correcte et en progrès par rapport à 2023 (9 années). Cela ne signifie pas que la totalité de la dette sera remboursée d'ici cette durée puisqu'il s'agit d'un ratio de potentiel, qui peut fluctuer.

Pour finir, tous budgets confondus, la dette **totale** (intérêts compris) au 1^{er} janvier 2025 due par habitant est de 447€/habitant contre 504€/habitant au 1^{er} janvier 2024.

Daniel JOMARD demande si les prévisions de masse salariale sont suffisantes : il est répondu qu'une marge conséquente est prise pour éviter des décisions modificatives en cours d'année.

2°) Préparation du débat d'orientations budgétaires – budgets annexes

Le contexte relatif aux budgets annexes de la collectivité apparaît très circonstancié et lié aux activités décidées par la collectivité :

- Pour le budget chaufferie, il s'agissait d'une année à fort investissement sur ce budget avec les travaux de changement des chaudières ayant permis une révision tarifaire, qui se poursuivront en 2025 par le raccordement de deux bâtiments supplémentaires au réseau de chaleur ;
- Pour le budget forêt, il s'est traduit notamment par un climat morose sur les ventes de bois qui furent peu nombreuses et donc peu fructueuses en termes de recettes ;
- Pour le budget lotissement, quelques ventes de parcelles sont intervenues, n'en laissant qu'une dernière disponible en fin d'année, qui sera prochainement vendue et devrait donc voir le budget clôturé à la fin de l'exercice 2025.

La majorité des recettes de fonctionnement (ou d'exploitation) constatées sur les budgets annexes (lotissement, chaufferie et forêt) sont le résultat des prestations fournies à des abonnés, de ventes de produits forestiers ou de terrains à bâtir :

Budget	Article	BP 2024 (€)	Réalisé 2024 (€)
Chaufferie	7012 – Vente d'énergie (part fixe et part variable)	200 000,00 €	204 678,35 €
Forêt	7022 – Coupes de bois	80 000 €	69 401,64 €
Lotissement	7015 – Vente de terrains aménagés	49 377,04 €	27 161,11 €

Sur le budget chaufferie les recettes réalisées sont légèrement supérieures aux prévisions ce qui permettra de dégager des marges de manœuvre pour le financement des investissements ou leur réparation.

Sur le budget forêt les recettes attendues n'ont pas été atteintes du fait du peu de coupes de bois vert (une seule parcelle), la commune s'étant borné à l'exploitation des produits accidentels pour ne pas porter trop atteinte au plan d'aménagement. Il sera donc nécessaire de rester vigilant sur les équilibres financiers de ce budget en limitant les investissements et en poursuivant la valorisation des parcelles forestières (plantations, acquisitions foncières).

Sur le budget lotissement, les prévisions n'ont pas été tout à fait atteintes car seules deux parcelles restaient disponibles et une seule a été vendue, le produit de la dernière vente à venir étant à comptabiliser sur le budget 2025 suite à la récente signature du compromis de vente.

Sont également à préciser que les recettes de fonctionnement sont impactées par l'affectation des résultats des exercices antérieurs, ceux-ci ne faisant toutefois l'objet d'aucune écriture en comptabilité :

Budget	BP 2024 (€)	Commentaire
Chaufferie	98 332,10 €	En hausse conséquente de +50% par rapport à 2023
Forêt	67 842,90 €	En baisse conséquente de -50% par rapport à 2023
Lotissement	285 515,13 €	Résultat quasi-stable par rapport à 2023

Les principales dépenses de fonctionnement des budgets annexes consistent dans l'ensemble des frais nécessaires à la gestion des services de distribution de chaleur ou de gestion de la forêt :

Budget	Fournitures	Maintenance /réparation	Amortissements	Intérêts d'emprunts	Autres
Chaufferie (€ HT)	67 682,96 €	43 103,86 €	55 172,00 €	3 116,49 €	7 596,08 €
Forêt (€ HT)	79,20 €	15 936,72 €	24 726,54 €	0,00 €	93 993,47 €

Il convient de préciser que certaines factures de fournitures du budget chaufferie n'ont pu être comptabilisées sur l'exercice 2024, ayant été adressée par l'exploitant tardivement (mi-décembre 2024) suite à des vérifications de comptable sur le bois et le gaz, ce qui se répercute positivement sur le résultat à venir mais devra être comptabilisé en dépenses supplémentaires en 2025.

En attente des résultats définitifs 2024, les résultats prévisionnels pour chaque budget annexe seraient les suivants :

Budget	Dépenses (€)	Recettes (€)	Résultat 2024
Forêt	134 735,93 €	76 177,94 €	- 58 557,99 €
Chaufferie	176 751,51 €	218 752,50 €	42 000,99 €
Lotissement	27 161,11 €	143 227,01 €	-116 065,90 €

Concernant le budget forêt, le résultat est à nouveau fortement déficitaire malgré un versement communal en baisse, mais du fait de recettes de bois de plus en plus basses provoqué par un faible nombre de coupes, ce qui nécessitera un ajustement du versement au budget communal. L'excédent antérieur reporté est ainsi quasi-intégralement consommé si bien que les facultés d'investissement sur ce budget s'amenuisent.

Concernant le budget chaufferie, on constate cette année un excédent très conséquent de la section de fonctionnement. 2024 fut une année assez perturbée dans l'exploitation de l'équipement du fait des travaux de changement des chaudières hors période de chauffe ce qui a nécessité un recours au gaz un peu plus important et donc une mixité et des pertes réseaux un peu moins bonnes mais tout de même dans les objectifs contractuels. De plus l'exploitant a du s'adapter aux nouvelles chaudières pour optimiser la production. Les travaux se poursuivront en 2025 par le raccordement de deux bâtiments municipaux au réseau : La Poste et l'Espace Saint-Hubert.

Concernant le budget lotissement, les dépenses étant presque toutes payées et les ventes étant presque terminées, l'excédent s'est mué en déficit du fait d'un premier versement au budget communal de 130 000 €.

Budget	Réalisé 2024	Projets 2025
Forêt	2301 Lutte contre l'incendie : 58 096,65 € 2302 Travaux 2023 : 1 278,60 € (poêles à bois abris forestiers) 2402 Travaux 2024 : 13 942,69 € Amortissements subventions : 2 396,46 €	Restes à réaliser : 14 500,00 € 2501 Lutte contre l'incendie : 20 000 € 2502 Travaux 2025 : 15 000 € 2503 : Terrains 2025 : 10 000 €

	TOTAL : 75 714,40 €	TOTAL : 59 500 €
Chaufferie	Etude Climaxion : 4 250,00 € Travaux en Chaufferie : 369 546,46 € Remboursements emprunts (compris emprunt relais) : 212 357,68 € Amortissements subventions : 14 074,15 € TOTAL : 600 228,29 €	Restes à réaliser : 143 479,00 € Cendrier chaudière : 1 500,00 € Etude nouvelle chaufferie Mairie : 10 000,00 € TOTAL : 154 979,00 €

- Les subventions attribuées par diverses personnes publiques (Etat, conseil départemental, conseil régional, ADEME, fonds vert, etc ...);
- le virement de la section de fonctionnement, qui ne fait pas l'objet d'une réalisation comptable ;
- le report excédentaire de la section d'investissement le cas échéant qui ne fait pas l'objet d'une réalisation comptable ;
- les écritures de stocks pour le budget lotissement ;
- les recettes d'emprunt relais pour le budget chaufferie ;
- les dotations aux amortissements.

Recettes	Forêt	Chaufferie
1068 – Excédent de fonctionnement	17 015,72 €	0,00 €
28 – Dotations aux amortissements	24 726,54 €	55 172,00 €
13 – Subventions d'équipement	30 634,20 €	0,00 €
16 – Emprunts	0,00	290 000,00 €
TOTAL	72 376,46 €	345 172,00 €

Concernant le budget forêt, un léger déficit d'investissement est constaté mais il sera couvert par l'excédent antérieur conséquent (53 410,95 €), ce qui permettra de couvrir le besoin de financement. Une somme importante en subventions à permis de faire face à un montant d'investissement plus élevé que d'ordinaire (plan de relance pour les travaux d'adaptation de la forêt au changement climatique par la plantation de nouvelles essences).

Concernant le budget chaufferie, un fort déficit d'investissement est à relever mais il est justifié par l'ampleur des investissements réalisés et l'attente de subventions conséquentes à venir par l'ADEME et le conseil départemental des Vosges sur l'exercice 2025, permettant de couvrir une bonne partie des dépenses sans recours à l'emprunt et donc de sauvegarder une bonne partie des excédents antérieurs cumulés sur ce budget (116 803,96 €).

Les axes de réflexions pour la maîtrise des dépenses de fonctionnement des budgets annexes sont relativement limités.

Sur le budget chaufferie, les marges de manœuvre sont limitées car l'exploitation de l'équipement est en grande partie normée par l'application du contrat avec l'exploitant sur les différentes modalités de fourniture du service.

A terme, après une prise en main suffisamment effective de l'exploitant sur les nouveaux équipements et une remise en concurrence du contrat d'exploitation devant intervenir fin d'année 2025, une diminution sensible des coûts d'exploitation devraient pouvoir être obtenus du fait du changement du matériel. Cependant, d'ores et déjà, les meilleures performances (mixité, rendement) permettent une diminution du coût de production et donc du tarif refacturé aux clients dont la Commune depuis le début de l'année 2025.

Sur le budget forêt, les marges de manœuvre sont peu nombreuses car très liées à la gestion faite par l'office national des forêts et aux ventes réalisées. Les marges portent essentiellement sur les investissements à réaliser, qui sont cependant fortement nécessaires pour optimiser la gestion de nos propriétaires forestières et préserver la ressource boisée qui s'avère fortement menacée par les aléas sanitaires et climatiques.

Sur ces différents budgets annexes assez réduits, les charges sont difficilement maîtrisables et fortement impactées par les circonstances économiques et conjoncturelles indépendantes de la collectivité (prix de l'énergie, cours du bois).

Certaines études sont à mener ou ont été menées afin de permettre la réalisation d'économies budgétaires :

- Nouvelle unité de production de chauffage pour l'unité foncière « Mairie/ateliers municipaux » ;
- Exploitation de bois par des contrats d'approvisionnement afin de rendre les coupes plus attractives et donc d'améliorer les ventes de bois, bien que le résultat de cette solution soit incertain selon les délais de ventes des bois ;
- Diminution des dépenses d'entretien de la forêt communale par l'ONF en internalisant certaines prestations (entretien des lisières, travaux en forêt, exploitation).
- La passation des achats de fourniture par des marchés à bon de commande, ainsi qu'un suivi plus vigilant des achats de petites fournitures.

L'année 2025 sera marquée :

- Par une nouvelle diminution du versement du budget forêt vers le budget communal,
- Par la poursuite des études d'investissements nécessaires sur la chaufferie,
- Par la probable clôture du budget lotissement et le versement de son excédent final au budget général,
- Par la nécessaire rationalisation des dépenses sur le budget forêt,
- Par une année pleine d'exploitation de la chaufferie bois sur la base des nouvelles installations.

Concernant le budget forêt Daniel JOMARD demande si d'autres investissements ne peuvent pas être reportés à une date ultérieure pour faire des économies (lutte contre l'incendie). Cédric PIERREL expose que si des crédits sont prévus, pour lors seule une poche reste à poser mais le lieu reste à définir.

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 19h00.

Vagney, le 14 mars 2025,
La vice-présidente de la commission finances,
Karine CLAUDE



